



INSCRIPTIONS

ANNEE 2026-2027

PERISCOLAIRE
RESTAURATION SCOLAIRE
VACANCES SCOLAIRES

NOUVEAU DOSSIER
Jusqu'au 1 Juillet
RENOUVELLEMENT DE DOSSIER
Avant le 19 Juin 2026

FRANCAS BOUCLANS

6 rue de l'école 25360 Bouclans

bouclans.cdl@francas-doubs.fr

<https://bouclans-francas.leportailfamille.fr/>

06.15.69.07.46



les ÉDUCATIFS
ET SOLIDAIRES

francas
du doubs
COMITÉ DÉPARTEMENTAL AU SERVICE
des Parents, de la Jeunesse
et des Familles



CREATION D'UN DOSSIER

Si votre enfant n'a jamais fréquenté l'accueil de loisirs ou le périscolaire, vous devez prendre rendez-vous avec la directrice avant le 1er juillet (par mail ou par téléphone).

LORS DU RENDEZ-VOUS, MERCI D'APPORTER :

- La fiche de renseignements complétée et signée (disponible dans l'onglet « Téléchargements » du Portail Famille et sur le site Jimdo de Bouclans)
- Les photocopies des vaccinations
- L'attestation signée certifiant avoir pris connaissance du règlement intérieur et s'engager à le respecter
- Votre numéro CAF ou votre attestation de quotient familial (MSA) ;
- Toutes les informations nécessaires à l'établissement du dossier
- Une attestation d'assurance responsabilité civile pour l'année scolaire 2026-2027.

L'ensemble de ces documents, au format papier, est nécessaire à la création du dossier. Tout dossier incomplet ne pourra pas être pris en compte et nécessitera la prise d'un nouveau rendez-vous.

Pour toute question concernant le fonctionnement de la structure, vous pouvez contacter directement la directrice ou consulter le document « Guide de l'accueil » en scannant le QR code ci-dessous. Ce document est également disponible en téléchargement sur le site Jimdo ainsi que sur le Portail Famille, dans l'onglet « Téléchargements ».



RENOUVELER UN DOSSIER

Votre compte famille est déjà existant, vous devez :

1. Solder les factures non acquittées,
2. Vérifier et modifier si besoin vos informations sur la fiche de renseignements [ET sur votre portail famille.](#)
3. Déposer le dossier complet dans la boîte aux lettres ou en main propre.

Document à rendre :

- Pour la rentrée scolaire 2026, les enfants entrant en classe de CP (nés principalement en 2020) devront fournir une copie de leur carnet de vaccination. Si le rappel vaccinal des 6 ans n'a pas encore été effectué au moment de l'inscription, une copie du carnet de vaccination mis à jour devra être transmise dès sa réalisation et au plus tard avant la fin de l'année 2026.
- L'attestation signée certifiant avoir pris connaissance du règlement intérieur et s'engager à le respecter
- L'assurance responsabilité 2026-2027
- Fiche de renseignements complétée et signée

**L'ensemble de ces documents au format papier est nécessaire au renouvellement du dossier
Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.**